

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 novembre 2024

Point 4.2.3 de l'ordre du jour

Versement d'un montant à deux doctorants contractuels de l'université, lauréats du prix "Mature Your PhD"

Délibération

n°163 -2024

Point 4.2.3

EXPOSE DES MOTIFS :

Le challenge « Mature Your PhD » a été lancé par CONECTUS en 2019. Il est destiné à encourager l'innovation et la valorisation des résultats de recherche développés par des doctorants de deuxième et troisième année, dans le cadre de leur thèse de doctorat.

L'objectif poursuivi est ainsi de permettre aux doctorants de valoriser leurs projets de thèse et d'en faire un projet de vie professionnelle, d'acquérir des compétences socio-économiques complémentaires à la science pour devenir plus attractifs sur le marché de l'emploi et de s'ouvrir à l'entrepreneuriat issu de la recherche.

Depuis sa création, le challenge « Mature Your PhD » a permis de récompenser 28 lauréats. **En 2024, le challenge a récompensé cinq lauréats pour la qualité de leurs projets, dont deux contractuels doctorants, personnels de l'Université de Strasbourg.**

Le montant du prix, prévu par le règlement du challenge, est de 1.000 € par lauréat.

Une convention fixe les modalités de versement à l'université par CONECTUS d'un montant de 2.000 €. Le versement du montant du prix aux lauréats sera effectué hors chaîne paie.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le versement d'un montant de 1.000 € unitaire à deux doctorants contractuels de l'université, lauréats du prix "Mature Your PhD".

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

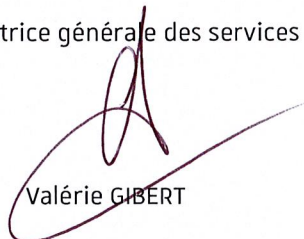
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 6 novembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

CONVENTION DE VERSEMENT

Entre :

SATT CONECTUS ALSACE

N° SIRET : 539 210 559 00032

Sise 5 rue Schiller 67000 Strasbourg

Représentée par Monsieur Emmanuel POTEAUX, Président par intérim

Ci-après dénommée « CONECTUS »

d'une part

Et

L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

N° SIRET : 130 005 457 00010

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Sise 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex

Représentée par Monsieur Michel DENEKEN, Président

Ci-après dénommée « Unistra »,

d'autre part

Ci-après désignés chacune individuellement « **la PARTIE** » et collectivement « **les PARTIES** ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le challenge "Mature Your PhD" a été lancé par CONECTUS. Il est destiné à encourager l'innovation et la valorisation des résultats de recherche développés par des doctorants de deuxième et troisième année, dans le cadre de leur thèse de doctorat.

En 2024, ce challenge a récompensé cinq lauréats pour la qualité de leurs projets, dont deux sont des salariés de l'Unistra: Monsieur Thomas ALFROY et Monsieur Emmanuel MARTINS SEROMENHO.

Conformément au règlement du challenge, CONECTUS attribue un prix de 1.000 EUR à chaque lauréat.

Dans ce cadre, et conformément à ce qui a été convenu entre les services, CONECTUS souhaite verser à l'Unistra la somme totale de 2.000 EUR pour attribution de ces prix aux deux lauréats employés par l'Unistra.

La présente convention (ci-après la « **Convention** ») a pour objet de formaliser les conditions de ce versement.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La Convention a pour objet de définir les modalités de versement par CONECTUS d'une somme de deux mille euros (2.000 EUR) à l'Unistra.

L'Unistra s'engage ensuite à reverser :

- mille euros (1.000 EUR) à Monsieur Thomas ALFROY et
- mille euros (1.000 EUR) à Monsieur Emmanuel MARTINS SEROMENHO

Ce prix est versé à ces personnels en leur qualité de lauréats du Challenge Mature Your PhD.

ARTICLE 2 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement sera effectué à la signature de la présente Convention. Cette somme sera versée, sur présentation d'un appel de fonds établi par l'UNISTRA à la date de signature de la présente Convention.

Cette opération n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

ARTICLE 3 - DUREE

La Convention entre en vigueur à compter de sa dernière date de signature par les PARTIES et prend fin une fois le versement effectué par CONECTUS.

ARTICLE 4 - AUTRES DISPOSITIONS

L'Unistra conserve l'intégralité de ses prérogatives en qualité d'employeur.

Le versement des prix par CONECTUS n'a aucune incidence sur la relation contractuelle existante entre l'Unistra et ses salariés, et n'est pas assimilé à une rémunération. Il s'agit bien d'un prix alloué dans le cadre de la participation des lauréats au challenge Mature Your PhD.

En conséquence, l'Unistra s'engage à reverser à Monsieur Thomas ALFROY et Monsieur Emmanuel MARTINS SEROMENHO la somme de 1.000 euros nets chacun, sans qu'aucune charge ou retenue ne soit appliquée. De sorte qu'ils perçoivent intégralement le montant du prix qui leur est attribué.

ARTICLE 5 - LITIGES

La Convention est régie par la loi française.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux français qui sont territorialement compétents seront saisis.

Signée électroniquement, à Strasbourg le 24 octobre 2024

CONECTUS

Monsieur Emmanuel POTEAUX
Président par intérim

Unistra

Monsieur Michel DENEKEN
Président